



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 JUIN 2023

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Convocation du :
02.06.2023

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoint, MM. TAUBATY, FANTOLI, Mmes CALONNE, LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BUGADA pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ
M. CHAZERAND pouvoir à Mme CALONNE
Mme GRESSER pouvoir à Mme LAMY
Mme BAILLY pouvoir à M. CHUARD
Mme JACQUET pouvoir à Mme REGALDI

ABSENT : M. LECOQ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHATEAU Christine

***Validation du nouveau plan
de financement***

***Opération : Assainissement
EP/EU***

Quartier Chardonnay

Partie 2

Affaire N° 18.2009 T

Entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- celle du 05/12/2018 retenant la proposition du SIDEC du Jura pour la mission de maîtrise d'œuvre,
- celle du 07/12/2020 validant le projet et sollicitant les subventions,
- celle du 06/10/2022 attribuant le marché de travaux à l'entreprise MONTHOLIER TP pour un montant de 381613,00 € H.T. soit 457 935,60 € T.T.C.

Considérant l'attribution d'une subvention de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 d'un montant de 95 532,00 € (sur une dépense subventionnable de 318 440,00 € H.T.) pour l'opération citée en objet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le nouveau plan de financement ci-annexé au vu de l'arrêté préfectoral en date du 24/04/2023 « Arrondissement de Dole – Exercice 2023 – 1^{ère} programmation (- 100 000 €) » accordant une subvention d'attribution au titre de la DETR 2023 d'un montant de 95 532,00 € pour les travaux cités en objet.

Coût du projet

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Montant prévisionnel des travaux – Partie 2	303 041,00 €
Maîtrise d'œuvre – Partie 2	15 399,44 €
Divers, publicité, révision de prix...	11 559,56
TOTAL HT	330 000,00 €
Montant des coûts retenus (dépense subventionnable)	318 440,00 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	ACQUIS	95 532,00 €	30 % des coûts retenus
Agence de l'Eau	SOLLICITE (NON ACQUIS)	99 000,00 €	30 %
Sous-total		194 532,00 €	58,95 %
Autofinancement		135 468,00 €	41,05 %
Coût HT PREVISIONNEL		330 000,00 €	

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois, le 12 juin 2023

La Maire,

Valérie DEPIERRE



La Secrétaire de Séance,

Christine CHATEAU